

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
CANTON DE ROMBAS  
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2022**

Conseillers élus : 15  
En exercice : 15  
Présents : 9  
Pouvoirs : 4  
Absents excusés : 6

Date de convocation : 16 septembre 2022

**Étaient présents :** M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Patricia MELY ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; Mme Karine WEBER.

**Étaient absents excusés :** Mme Charlotte BECKER a donné procuration à Mme Enza BAROTTE ; Mme Géraldine-Sophie CAPRON a donné procuration à Mme Karine WEBER ; M. Damien FANCELLO a donné procuration à M. Raymond BECKER ; Mme Pauline GUILBERT ; Mme Catherine LECUYER a donné procuration à Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Dominique WEYANT.

**Secrétaire de séance :** Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 27 juin 2022.

Mme Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

---

**DELIB : 1.1-032/2022 : LANCEMENT APPEL D'OFFRES DE LA CRÉATION D'UN PARKING ET D'UNE PLAINE DE JEUX MULTIGÉNÉRATIONNELLE – ZONE DU FOURNIL**

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** l'article L. 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que « lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L. 2122-22 », la délibération du Conseil Municipal chargeant Le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de la création d'un parking et d'une plaine de jeux multigénérationnelle.

**Article 1<sup>er</sup> - Le montant prévisionnel du marché**

Madame Le Maire indique que le coût estimatif prévisionnel des différents marchés est estimé à 380 057,00 € HT réparti comme suit :

- Maîtrise d'œuvre : 19 850,00 € HT, comprenant l'APS, APD, DCE, l'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT), la réalisation des travaux (VISA, DET, AOR).
- Travaux et fournitures des jeux : 360 207,00€ HT

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif au chapitre 23 opération n° 2101.

Accusé de réception en préfecture  
057-215705112-20220926-2022DEL032-DE  
Reçu le 03/10/2022



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
CANTON DE ROMBAS  
COMMUNE DE NORROY-LE-VEEUR**

**Article 2 - Procédure envisagée**

Madame Le Maire précise que la procédure utilisée pour l'ensemble des consultations nécessaires à la réalisation de ce projet sera la procédure adaptée conformément à l'article R 2123-1 du Code de la commande publique.

**Article 3 - Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'autoriser** Madame Le Maire à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus ;
- **d'autoriser** Madame Le Maire à solliciter auprès des cofinanceurs potentiels, toutes subventions relatives aux opérations ;
- **d'autoriser** Madame Le Maire, ou son représentant, à signer et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

**VOTES : À L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 27 septembre 2022  
Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture  
057-215705112-20220926-2022DEL032-DE  
Reçu le 03/10/2022

